

# Le Ministère de l'instruction publique



MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Les partisans d'un ministère de l'Instruction publique croient fortifier leur position, en disant et en répétant que ce ministère, c'est l'*Etat enseignant*. Les adversaires de cette création croiraient répandre sur la question quelque lumière, en demandant que ce ministère soit un corps dans l'Etat et non pas l'Etat lui-même.

Ces distinctions toutefois sont plus subtiles que réelles, plus ingénieuses qu'utiles. Un ministère entièrement composé, rétribué, dirigé par l'Etat, sera toujours formé à l'image de l'Etat ; il sera toujours l'Etat lui-même, agissant dans un certain rayon et sur une spécialité définie. Si donc l'Etat, comme tel, n'a pas de religion positive, son ministère de l'instruction publique n'en aura pas davantage. Pour montrer le peu d'importance que nous attachons à ces subtilités superficielles, et aussi pour simplifier cette discussion, nous acceptons la définition des adversaires : nous admettons qu'un ministère de l'Instruction publique, c'est l'Etat enseignant. Cela posé, nous dirons que si l'Etat est, par sa constitution même, en dehors de toute religion et de tout culte, il est impossible de lui reconnaître le moindre droit à diriger souverainement, et surtout d'une manière exclusive, l'enseignement et l'éducation des enfants que leurs familles veulent élever dans la religion révélée.

Les peuples, en tant que sociétés civiles, sont entrés dans l'ordre surnaturel de la révélation par l'institution du Christ. Avant l'avènement du Sauveur, Dieu, pour la garde de la vérité, ne s'était choisi qu'un peuple, le peuple juif ; il avait laissé les autres dans la main de leur propre conseil, dans le double dessein de mettre leur vertu à l'épreuve et de ramener, par des courbes rentrantes, leurs grands empires à la préparation de l'avènement du Sauveur. Depuis la venue de Jésus-Christ, rédempteur des âmes et roi des nations, les peuples ont reçu ou doivent recevoir

tous, le baptême, suivant l'ordre qu'il plaît à la Providence de choisir ; par le baptême, ils deviennent, comme nations, les enfants de l'Eglise, et constituent la chrétienté. Tout en restant indépendants, dans leurs actes purement matériels ou moralement indifférents, ils sont, comme états catholiques, soumis à l'Eglise, pour les doctrines, pour les lois, pour l'enseignement, pour tous les points qui, dans un gouvernement et dans les actes publics, intéressent la foi et touchent à la conscience.

Nous pouvons particulariser ces réflexions dans un exemple. En France, il en a toujours été ainsi, non seulement dans les siècles de foi ardente et pure, lorsque Charlemagne écrivait ses capitulaires, lorsque saint Louis rendait la justice sous le chêne de Vincennes, lorsque tous les grands du royaume s'élançaient vers l'Orient, la croix sur la poitrine, à la voix de l'ermitte Pierre ou à l'appel du moine Bernard ; mais il en a été de même à l'époque des difficultés les plus orageuses de la cour avec le Saint-Siège, dans les questions d'investitures et de régale, comme dans les pragmatiques sanctions et les concordats ; dans les arrêts mêmes les plus audacieux des parlements, comme dans la Déclaration complaisante de 1682, sous Philippe le Bel comme sous Louis XIV. La France, comme nation, professait la religion catholique ; comme nation, elle reconnaissait être dans l'obligation de vivre soumise à l'Eglise catholique.

Dans certaines circonstances, les rois et les magistrats ont pu discuter sur les divers objets de cette soumission, jamais ils n'en ont nié le principe, au moins d'une manière authentique et permanente. Les princes ont pu, dans l'invention, l'application et le développement des fameuses libertés du gallicanisme, se mettre en opposition avec la foi catholique ; mais c'était par une illusion que justifiait trop souvent l'influence abusée de leurs guides spirituels, non par une volonté formelle de schisme, d'hérésie ou d'incrédulité. Même alors, la France restait la Fille aînée de l'Eglise, le royaume très-chrétien, *Christianissimum regnum*.

Si la France, dans la personne de ses chefs, résistait à Rome, c'était sous le prétexte que Rome n'était pas l'Eglise ; si elle déclinait l'autorité du Pape, c'était dans l'opinion que la sentence du Pape était faillible et réformable et que la souveraineté pontificale ne devait pas s'étendre sur les matières en litige.

Mais une résistance de la France comme nation catholique, à l'Eglise comme Eglise, en matières d'ordre spirituel, on n'en trouvera pas une seule dans les quatorze siècles de sa catholicité. Cette résistance lui était impossible, car dans ces sortes de discussions, c'est toujours sur les canons de l'Eglise qu'elle s'appuyait elle-même. Une loi, une ordonnance, un règlement formellement

et notoirement contraires à la doctrine catholique, eussent été incompatibles avec les constitutions mêmes de l'Etat.

En 1814, la constitution politique de la France avait fléchi : elle avait encore proclamé la religion catholique religion de l'Etat, mais elle avait inscrit, à côté, la liberté des cultes : c'était, en principe, une inconséquence et une contradiction. En 1830, la France, considérée, non pas dans les individus qui la composent, mais dans le gouvernement qui la régit et dans les lois qui lui commandent, est sortie de l'ordre surnaturel de l'Evangile, et a cessé, comme peuple, d'appartenir à l'Eglise catholique. L'ancien ordre chrétien peut subsister encore dans les vœux paternels du Saint-Siège, dans les convictions personnelles du clergé, peut-être dans les dispositions individuelles de quelques hommes politiques ; mais légalement, constitutionnellement, cela n'existe plus ni en droit, ni en fait.

Les grands pouvoirs qui gouvernent la France, ainsi que l'innombrable hiérarchie des fonctionnaires, sont, comme hiérarchies et fonctionnaires, sortis du domaine de l'Eglise, non pas en se jetant dans le schisme et l'hérésie, mais en allant *beaucoup plus loin* ; mais en déclarant que l'Etat ne vit plus selon sa constitution antique ; mais en se constituant en dehors de toute croyance religieuse ; en disant enfin qu'ils laisseraient à chacun la liberté de sa religion et de son culte, tandis que, pour eux, comme gouvernement, ils n'avaient plus ni culte, ni religion.

Depuis 1830, en France, l'Etat s'est donc séparé de l'Eglise, non pas en ce sens qu'il ne puisse plus avoir de rapports avec elle ; mais en ce sens que l'Etat ne vit plus dans le sein de l'Eglise, que l'Etat s'est confiné exclusivement dans l'ordre de la nature déchu, et c'est là le sens vrai d'un mot qu'on prononce habituellement, comme beaucoup d'autres, sans le comprendre : " La France s'est sécularisée, laïcisée."

Que si, l'Etat, en France, s'est constitué en dehors de la foi catholique, il faut bien remarquer que les familles qui composent la France ne se sont aucunement mises dans la situation prise par l'Etat. Le pouvoir a quitté toute religion ; les familles ont gardé leur foi et leur culte. Il importe peu d'examiner si tous les membres de ces familles sont strictement fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne ; il suffit de savoir que tous les remplissent, du moins, aux grandes époques de la vie ; et surtout, en fait d'éducation, il suffit de constater que, à part un très petit nombre, toutes les familles veulent, pour leurs enfants, une éducation religieuse et une éducation qui ne fasse pas brèche à leur foi.

Or, est-il possible de ne pas voir que cette instruction respectueuse, cette éducation religieuse, c'est-à-d

cipe d'une religion révélée et d'une Eglise de constitution divine, ne peuvent pas être données par une autorité, qui, en elle-même et pour elle-même, exclut formellement ce double principe.

C'est un gouvernement constitué en dehors de toute croyance positive, qui ose se charger exclusivement d'achever seul l'instruction des jeunes chrétiens, et qui ose dire, en s'attribuant le monopole : C'est mon droit. Vraiment ! un jour la postérité aura peine à le croire, et il faut l'incroyable inattention dans laquelle on a le soin perfide d'entretenir la France, à l'aide de toutes les préoccupations de la matière et de toutes les passions de l'égoïsme ; il faut ce tourbillon dissipant qui emporte tous les esprits loin d'une réflexion sérieuse, pour qu'un tel désordre, un attentat si grave, une prétention si mal fondée, puisse avoir l'arrogance de se présenter comme un droit. Le pire, c'est que cela soit accepté sans conteste et soit établi à l'état durable d'institution politique.

Or, c'est sur ces idées, sur ces sophismes, que s'est constitué l'Etat enseignant ; que l'Etat a constitué le ministère de l'instruction publique ; que l'Etat, par l'Université, s'est constitué un monopole d'enseignement ; et que tous, individus et familles, doivent, suivant l'expression de Thiers, entrer dans le *moule de l'Etat* et y recevoir leur forme définitive, leur être substantiel. Or, si vous considérez, d'une part, que l'Etat, étranger à tout culte et à toute religion positive, s'arrogé le monopole de l'enseignement ; que, d'autre part, ce même Etat supprime le droit des familles à donner ce même enseignement ou à le faire donner suivant leurs convictions religieuses, il est hors de doute que l'Etat ne commet cette usurpation sacrilège que pour *mouler* les enfants à son *effigie* rationaliste. L'Etat enlève aux familles catholiques, leurs enfants, pour en former des libres penseurs. Entre l'Etat et les familles catholiques, il n'y a pas seulement conflit à l'état latent, il y a déclaration de guerre ;—jusqu'à ce que,—et c'est le but final,—jusqu'à ce que, tout le monde étant devenu libre penseur, il y ait identité d'idées et de mœurs entre les particuliers et les hommes d'Etat. Ce sera alors une société athée sous un gouvernement d'athéisme : c'est l'idéal du ministère de l'instruction publique.

Il serait inintelligent et téméraire d'établir, entre le Canada et la France, un parallèle, au double point de vue du droit et de l'histoire. La France est le plus ancien peuple de l'Europe ; elle a été pendant quatorze siècles, la tête de colonne de la civilisation chrétienne ; depuis un siècle, elle a répudié sa constitution traditionnelle, elle a, par conséquent, détruit son organisme historique et abdiqué sa mission providentielle ; pour comble, elle regarde, comme un progrès, ce qui n'est, aux yeux de la foi, que la cause de

sa dissolution et le gage de sa ruine. Vous, Canada, vous êtes à peine un grand peuple au berceau ; mais vous n'avez pas d'unité. Vos populations sont croyantes, vos paroisses catholiques, votre clergé plein de zèle et d'intelligence, vos évêques des thaumaturges en fleur. C'est ici qu'est la base de tous vos progrès, le meilleur garant de votre avenir, la pierre angulaire de votre future constitution. Mais, au point de vue de votre organisation sociale, vous n'êtes qu'une colonie anglaise, soumise à l'autorité lointaine d'un pouvoir protestant. Sur les bords de vos lacs et au milieu de vos forêts, vous êtes distribués en provinces, reliées entre elles, par un pouvoir fédéral. Le pouvoir fédéral a son parlement et ses ministres ; chaque province a reçu la même organisation. Enfin, l'ensemble de vos populations appartient aux deux races française et anglo-saxonne ; elle parle les deux langues anglaise et française ; la race française professe le catholicisme romain ; la race anglaise se distribue entre les diverses sectes du protestantisme. Telle est, si je ne m'abuse, votre exacte situation.

Dans cette situation, le premier écueil à noter, c'est l'antagonisme naturel entre la province et la fédération. Il est dans la nature, dans les illusions du patriotisme que les uns veulent fortifier la province, les autres le pouvoir central. D'après la grande expérience de l'histoire, on peut prédire que ce double mouvement en sens contraire, ne manquera pas de se produire, et j'ajoute que s'il se produit sans mouvements violents, sans sauts trop brusques, il peut résulter, de là, sur les rives du Saint-Laurent, la constitution de plusieurs peuples séparés, unis seulement par les stipulations du droit international.

Un second écueil, c'est la situation juridique de la souveraineté anglaise, c'est la situation analogue des divers pouvoirs de vos provinces et de votre Dominion.—L'Angleterre est un pays protestant. Je n'ignore pas que ce pays protestant a gardé, dans sa grande charte, la constitution de Jean Sans Terre et que par une singularité hardie, elle a marié cette vieille machine avec le libre examen du Common Prayer Book et les libertés de la Déclaration des droits de l'homme. De plus, l'Angleterre est la rivale de la France, et depuis quatre siècles, s'applique à la subalterniser, voire même à la supprimer. Malgré tout, la Grande-Bretagne,—Albion, comme nous disons en France,—Albion veut refouler la race française, la langue française et la foi catholique. L'Angleterre a, enfin, une très grande ferveur de propagandisme ; elle place des Bibles dans tout l'univers—des Bibles falsifiées, bien entendu ; et, par ce placement, la moderne Carthage entend acquérir et garder un grand empire qu'elle ne peut espérer du sort des batailles, qu'elle attend tout entier de son prosélytisme.

Un troisième écueil, c'est la constitution de vos provinces et le caractère de vos pouvoirs publics. Si je disais que vos constitutions fédérales et provinciales sont rationalistes et impies, peut-être provoquerais-je des réclamations, dont je serais heureux d'ailleurs, si elles accusaient une situation moins compromettante. Me plaçant sur le solide terrain des faits, sur la coexistence de deux confessions religieuses, je dis que votre système de gouvernement est mixte ; que les pouvoirs entendent tenir, entre les confessions, la balance égale, et qu'ils se flattent d'y réussir. Outre que, par là, ils se trouvent entre deux selles sans pouvoir s'asseoir sur aucune, il est clair, d'un côté, que cette situation constitue précisément une légalité étrangère à toute confession religieuse ; et, de l'autre côté, étant donnée la nature de la foi et les divers entraînements qu'elle produit suivant qu'elle est pure ou non, il est fatal que vous ne jouissiez que d'une paix aléatoire. Par la force des choses, plus forte que les intentions des hommes, vous êtes livrés à divers antagonismes, exposés à des rivalités constantes, obligés à une continuelle vigilance, à d'incessants combats. Vous me direz, si, dans mes observations de loin, j'ai vu juste.

Dans tous les cas, je constate que votre situation légale et juridique vous oblige à l'égalité de traitement entre les diverses confessions ; j'accorde, sans discussion, que les divers pouvoirs du Canada se flattent, avec la meilleure volonté du monde et une scrupuleuse équité, de se tenir debout sur cette pointe d'aiguille. La guerre n'existera chez vous que comme elle peut exister parmi les anges, si toutefois, dans les régions angéliques, la guerre peut éclater. Mais franchement si vos augures peuvent se regarder sans rire, je confesse n'attacher, à leurs oracles, aucune importance.

Indépendamment des principes et des faits, énumérés ci-dessus, qui peuvent produire de justes craintes, vous avez, au rebours de votre croissance naturelle et de vos progrès civils, trois ou quatre éléments formidables de dissolution : vous commencez à avoir des Juifs, vous possédez des groupes de protestants, vous êtes entre les mains des libéraux, et vous êtes exposés aux tarières des termites francs-maçons.

Les Juifs sont des sorciers qui commencent par vendre des lunettes... pour aveugler et qui finissent par acheter des châteaux, par devenir des seigneurs terriens. Les francs-maçons se recrutent ordinairement parmi les plus juifs ; à la haine judaïque du Christianisme, ils joignent un art pour corrompre les chrétiens et s'emparer du pouvoir politique. Les libéraux sont les inventeurs ou les propagateurs d'une doctrine qui doit remonter à Adonis, fils de Vénus, et qui sert à l'usage de ses rêves : leur sym-

bole, c'est le paon, mais un paon qui se change laidement en loup : d'abord il charme, puis il énerve, enfin il dévore : d'abord mielleux, flatteur, enfin bourreau des âmes, qu'il livre à l'ennemi de Dieu. Quant aux groupes protestants, ils ont, pour eux, la force numérique et l'entraînement de la passion. Si vous généralisez ce qui se passe au Manitoba, vous aurez une juste idée de votre avenir.

L'histoire entière dissuade de toute confiance envers les hérétiques. Depuis Arius, ils demandent tous un peu de tolérance, et, dès qu'ils sont les maîtres, ce sont les plus durs tyrans. En aucun temps l'Eglise n'a été dupe de ces prétendus agneaux ; elle les réproue et les rejette avec une égale résolution, et cela pour le plus grand bien des peuples. Luther, Calvin, Zwingle, comme les autres, ne demandaient d'abord que la libre pratique. Dès qu'elle leur est accordée, ils s'érigent en pachas et se convertissent en incendiaires. Calvin avait fait de Genève un bagne. Les Anglicans forcèrent les catholiques et les dissidents à chercher un abri en Amérique ; les Hollandais, partisans de Gomar, forcèrent les Boers à l'émigration. Le grand hérésiarque, Luther, mit le feu aux masses populaires et prêcha l'extermination des paysans ; Munzer souleva la Westphalie et prépara le triomphe de Jean de Leyde ; puis la guerre de Smalcalde, puis la guerre de Trente-ans. Enfin voilà l'égalité de culte accordée au protestantisme. Mais partout où les protestants prévalent, ils réduisent les catholiques en esclavage et vouent leur foi à la ruine. Allez au nord, allez au midi, allez à l'est, allez à l'ouest, vous ne trouvez nulle part un pays où la prépondérance protestante ait respecté la liberté du catholicisme.

Après Luther vient Voltaire, après Voltaire, Proudhon. La question brûlante, de religieuse qu'elle était, devient politique, enfin sociale. L'esclavage des catholiques, borné à la pratique religieuse, ne suffit plus aux ennemis de la vraie foi ; il faut maintenant prendre aux catholiques, d'abord leur liberté civile, ensuite leurs biens et ramener, dans toute son extension, l'esclavage antique. On bâtit, il est vrai, dix constitutions, basées sur la Déclaration des droits de l'homme et destinées à la fondation définitive du libéralisme. En même temps, on dresse l'échafaud sur les places publiques, et lorsqu'on est las de tuer, on façonne des licols administratifs, des chaînes législatives, par quoi on rejette l'Eglise, on renie Jésus-Christ, on biffe Dieu. Voyez la situation actuelle de la France. Trente-huit millions de catholiques sont la proie d'une poignée de Juifs, de protestants, de francs-maçons, de libres penseurs ; ils les pillent, ils les asservissent, ils les déshonorent, ils tueront, s'il le faut, la France, pour exterminer les chrétiens ; ils vendront leur patrie, pour anéantir sa foi.

Voilà où l'on arrive avec un ministère de l'Instruction publique, avec l'Etat enseignant, avec une université laïque, libérale, libre penseuse et surtout anti-chrétienne. On fait avec cela un christianisme sans Christ, une religion sans Dieu et sans prêtres. On exalte, il est vrai, très fort, les immunités de l'esprit, les splendeurs du génie, l'éclat des rayonnements de la pensée. Mais on commence par l'exaltation de l'orgueil et on aboutit aux opprobres de la chair. Perte de la foi, effacement des nations, règne de la fange ! voilà les perspectives, devenues ailleurs des événements formidables, qu'il faut envisager avant de fonder un ministère de l'Instruction publique.

Dieu vous fasse la grâce d'échapper à ce désastre et de vous prémunir par le triomphe d'une vigoureuse réaction !

Veillez me croire, Monsieur le Directeur, votre tout dévoué en Jésus-Christ.

JUSTIN FÈVRE,

Protonotaire apostolique.

---



---

## DES FRANÇAIS

---

Voici le texte du superbe article publié par M. le comte Albert Vandal, de l'Académie française, dans le *Gaulois* du 24 janvier 1900 :

Ils sont vraiment envahissants, ces hommes en froc, ces religieux à grande barbe et à longs chapelets, que l'on traduit en ce moment devant la justice de leur pays. Leur persévérante hardiesse, leur esprit d'initiative et d'entreprise sont choses peu communes, et il était temps de signaler leurs incessants progrès. En peu d'années, ils nous ont reconquis moralement toute une partie du Levant.

Ils y ont fondé 28 maisons, avec des écoles, des hôpitaux, des dispensaires, des missions volantes, et sur chacun de leurs établissements, foyers de notre expansion, ils ont audacieusement planté le drapeau français. Grâce à eux, d'immenses surfaces s'étoilent de petits points tricolores, de colonies vivantes et agissantes, douées d'une singulière vertu d'irradiation. En pays lointain, ils conspirent pour la France, et il était très naturel que tous nos rivaux, Allemands, Anglais, Italiens et autres, vissent en eux de dangereux adversaires.



L'histoire de leur apostolat national est curieuse. Depuis des siècles, la France possède en Orient d'obstinés missionnaires, pionniers de son influence, avant-garde de sa civilisation et de son commerce. Les Jésuites y furent établis par Henri III ; le P. Joseph, l'Eminence grise, favorisa l'introduction des Capucins ; il rêvait une conquête spirituelle du Levant par leurs brunes milices. Le groupe des Assomptionistes, Ordre récent, est apparu le dernier. Ces tard-venus ont vite fait de rejoindre les autres.

Ils ont dédaigné les chemins tracés, les sentiers battus, les résidences paisibles et commodes. On ne les voit guère à Péra, ce faubourg de Constantinople qui ressemble à un quartier de Marseille. C'est en plein centre du pays qu'ils se sont jetés, choisissant les régions difficiles pour enfoncer le soc et commencer le dur labour : tout d'abord ils se sont implantés en Bulgarie.

\* \* \*

Avant les massacres de 1876 et la guerre russo-turque, qui connaissait chez nous la Bulgarie ? Qui savait que là-bas, sur les deux versants du Balkan, une race lente et forte commençait à revivre sous l'écrasement turc, comme l'herbe pousse sous la pierre ? Qui le savait ? Des diplomates, quelques savants, qui observaient cette sourde résurrection d'un peuple. Les Pères furent parmi les premiers découvreurs de la Bulgarie.

Dès 1862, ils avaient à Sofia un couvent, une école, où ils apprenaient aux enfants à parler et à penser français. Aujourd'hui, la Bulgarie étonne l'Europe par son développement robuste et se prépare dans la péninsule des Balkans un rôle de premier rang. A d'autres races plus vives et plus mobiles, à la Grèce tout en nerfs, cette Bulgarie tout en muscles dispute l'avenir. Entre nous et ces Bulgares qui voudraient que la France s'intéressât à eux, qu'elle leur donnât parfois un signe d'encouragement et de sympathie, les Pères forment à peu près le seul lien.

Ils ont créé quatre centres d'éducation : Sofia, Varna, Philippopoli, Yamboli. Les diplômes qu'ils délivrent sont fort appréciés, ouvrent l'accès des carrières libérales et publiques, et de leurs écoles sort une foule d'administrateurs, de fonctionnaires, de gouvernants, francisés d'esprit et de cœur.

Dans la farouche cité d'Andrinople, hérissée de minarets, ils ont pris pied et racine ; autour d'elle, ils ont attiré des industries françaises, en signalant les ressources du sol et les profits possibles. A la pointe méridionale de la Thrace, au bord des Dardanelles, à Gallipoli, nous les retrouvons préposés à une mission spéciale. Le ministère de la Guerre les a institués gardiens du cimetière français, du champ de sommeil où dorment 9000 de nos sol-

datés fauchés par une épidémie pendant la guerre de Crimée, où dort le fils du maréchal Ney.

C'est par leurs soins que survivent ces sépultures exilées, ces croix de bois marquées de noms bretons ou lorrains, qui protègent au loin le souvenir et l'honneur du pays. Je ne sais rien qui exprime mieux le rôle oriental de la France, tout son passé héroïque et chrétien, que ces moines veillant sur des tombes de soldats.

\* \* \*

Plus loin, par-delà Marmara, par-delà le grand lac d'azur, une blanche dentelure de minarets et de coupoles s'élève dans la lumière : Stamboul l'inaccessible, Stamboul l'impénétrable, grande fournaise de fanatisme, dont le séjour fut longtemps interdit aux Européens.

Jusqu'à ces derniers temps, nulle mission n'avait réussi à s'y introduire. Un jour, deux ou trois Assomptionnistes se faufilent témérairement dans la ville. A Koum-Kapou, en plein quartier musulman, quartier sordide, bossué, lépreux, quartier de miséreux et de chiens errants, ils louent un taudis, pour dire la messe et enseigner les enfants. Grand émoi dans le quartier ; la populace s'amute et les assiège, un d'eux reçoit un coup de poignard ; ils restent. L'autorité ottomane passe à leur égard par des alternatives ; tour à tour, elle ferme les yeux et fronce le sourcil ; ils restent encore. L'ambassade admire leur vaillance et s'inquiète un peu de leur audace, elle craint " une affaire " ; ils restent toujours.

Enfin, un beau matin, par les ruelles infectes, une belle calèche s'aventure, entourée de *cavas* tout dorés et d'estafiers superbes : un très haut personnage en descend, M. Cambon, ambassadeur de France, qui sait qu'en pays oriental le représentant de la République doit rester l'Excellence Très Chrétienne. Il vient féliciter, encourager les Pères et voici leur situation définitivement consolidée à Stamboul, où ils font aujourd'hui très bon ménage avec la population et mettent un peu de France. Aucun religieux latin n'a osé encore se hasarder sur leurs traces, sauf un Dominicain italien qui s'est logé, blotti contre la grande muraille d'enceinte et à proximité d'une porte, toujours prêt à la repasser.

A Jérusalem, les Pères ont fait grand. La France patronne officiellement la Congrégation Franciscaine de Terre-Sainte, qui depuis tant de siècles tient garnison catholique autour des sanctuaires de Judée. Mais ces religieux, Italiens pour la plupart, n'éprouvent pas pour la nation qui les protège une tendresse filiale ; servis par elle, ils la desservent parfois et travaillent pour

d'autres. A côté d'eux, un grand Français, Lavigerie, avait installé déjà ses Pères Blancs ; à ces isolés, il fallait un renfort ; les Assomptionnistes le fournirent.

Ils ont pris à Jérusalem position très ferme. A ce rendez-vous des nations, à ce pieux carrefour, ils ont bâti l'hôtellerie de France, un couvent qui est un asile, un établissement vaste, imposant, dominateur, où ils recueillent et assistent les pèlerins de toute race. Chaque année, ils font entrer solennellement en ville un grand pèlerinage, drapeau tricolore en tête ; sur le passage de cette cohorte, la population s'émeut, s'empresse, s'écrase pour voir ; une mère disait à son enfant : "Regarde, c'est la France qui passe !"

Et pendant quelque semaines, tout est à la France. Le pèlerinage répand en ville l'animation, le mouvement, un peu d'argent aussi et une manne bienfaisante. Il met, enfin, dans cette sombre et dolente Jérusalem, quelque chose de cette verve communicative qui signale et fait aimer le vieux pays gaulois. Les Pères veulent que le voyage soit gai, fortifié de belle humeur et d'entrain, et c'est un de leurs axiomes "qu'un pèlerin triste est un triste pèlerin."

\* \* \*

L'Asie-Mineure leur est un domaine privilégié, un champ spécial d'action et de combat. Ils ont négligé la côte, l'Ionie souriante, les mers bleues et les îles roses, les molles cités qui descendent à la rive entre des jardins et des verdure. Leur affaire était d'aller au plus profond du pays, aux vallées closes, aux sites âpres ; dur pays, peuplé pourtant et plein de ressources inexploitées. Là, personne ne leur dispute le terrain, si ce n'est l'Allemagne.

La pénétration économique du Levant par l'Allemagne est un des grands faits contemporains. Pour ces Germains, gens pratiques et très modernes, les moyens de faire brèche et d'envahir ont changé ; c'est aujourd'hui le rail mince qui s'insinue au cœur des continents mystérieux, c'est la locomotive conquérante. Concessionnaires de la double ligne d'Anatolie, ils voudraient ensermer entre ses deux bras d'acier toute l'Asie antérieure, afin de se la réserver et de l'accaparer. Déjà, ils l'inondent de leurs produits, cherchent à exclure ou à contrefaire les nôtres ; en plusieurs endroits, des débits d'articles manufacturés à Vienne ou à Berlin s'établissent, sous cette enseigne fallacieuse : *produits français*.

Contre cette intrusion patiente, méthodique, têtue, les Pères ont entrepris de lutter. Ils ont eu une idée de génie. A mesure que les travaux de la voie avancent et se déplacent, à mesure que la tête de ligne se pose temporairement à quelque endroit, ils y

installent bien vite une chapelle provisoire, une chapelle ambulante, pour subvenir aux besoins religieux des ouvriers européens et indigènes, pour prévenir l'apparition des missions et des écoles protestantes. Prestement, ils font râfle d'âmes et ravissent à l'Allemagne sa clientèle désignée.

Plus loin, précédant, devant la voie ferrée, ils se sont établis à Eski-Chéir, à Koniah, à Angora, sur les hauts plateaux, tour à tour brûlants et glacés. Le climat est excessif, le ciel méchant, la population rude ; qu'importe à ces hommes pour qui la souffrance est un espoir et le travail un réconfort. Ils souffrent donc et luttent, attirent dans leurs pauvres réduits des enfants de toute race, groupent ces petits autour d'eux, soignent les malades, distribuent aux affamés le pain quotidien, et arrivent plus facilement à faire des Français de cœur que des catholiques de croyance.

Pour les habitants, venir à ces prêtres, prier comme eux, c'est surtout se réfugier sous une main maternelle et puissante ; le catholicisme s'identifie aux yeux de ces Orientaux avec la France, avec la protection qu'ils en attendent, avec les secours qui leur viendront de la prestigieuse cité d'Occident, énorme et très riche, et Paris est leur Rome.

Entraînés par leur œuvre, guidés par le rayon invisible à tant d'autres, les Pères voudraient dépasser leurs stations actuelles, aller plus loin, toujours plus loin ; ils rêvent de percer à travers le massif asiatique pour rejoindre les missions d'Arménie. Et tandis qu'à force de cheminements obscurs, de journaliers combats, ils font peu à peu et de poste en poste avancer le drapeau, voici que nos gouvernants tirent lâchement par derrière sur ces bons soldats de France.

\* \* \*

Les résultats des poursuites, d'une condamnation, d'une dispersion, sont faciles à prévoir. Ils se font déjà sentir. J'ai sous les yeux des lettres qui énoncent des faits probants et ne craignent aucun démenti. En Turquie, les agents du pouvoir aiment peu les missionnaires parce qu'ils sentent en eux une force indépendante et irréductible, parce que ces robes brunes, suivant le mot célèbre de Fuad-pacha, *font germer la France autour d'elles*. Les pachas, très bien informés, savent qu'aujourd'hui les Pères sont suspects chez nous et en risque de proscription : leur mauvais vouloir s'enhardit. Le *vali* de Brousse invente des chicanes ; des subalternes renchérissent sur ces hostilités mesquines.

La condamnation prononcée, ce seront de plus graves dommages : l'appui de l'ambassade retiré, le prestige des Pères altéré

auprès de populations simplistes qui verront en eux des repris de justice, les appels à la charité privée forcément entravés, la distribution des secours perturbée, le dépérissement général des missions. En vérité, les diplomates de la Triplice, les missionnaires anglais et américains, les courtiers allemands, les *mercanti* italiens, avaient tort de s'inquiéter ; ils peuvent maintenant se rassurer. Notre gouvernement a su agir, et la France recule.

Que reproche-t-on au juste à ces Pères de l'Assomption ? Je l'ignore, étant peu familiarisé avec les besognes de la police et ses inventions truculentes. Est-ce une opposition véhémement et indignée, une propagande hostile au pouvoir et par trop nationale ? Je suis peu suspect de partialité en la matière, car nul plus que moi n'est porté à blâmer l'intervention du clergé dans nos luttes politiques.

Je ne crois pas pourtant m'aventurer en affirmant que ces religieux, obéissant à une parole auguste, n'ont jamais attaqué les institutions établies ; qu'ils ont pris à partie moins la République que les républicains et encore une variété de républicains : l'espèce plutôt que le genre. Ce que je sais, c'est qu'il est monstrueux qu'en cette affaire, l'intérêt de parti se subordonne l'intérêt national et l'opprime.

En Orient, nos intérêts sont gravement et partout menacés. L'édifice construit par les siècles s'effrite ; chaque jour, une lézarde apparaît, une pierre se détache. Pour réparer et raffermir l'édifice, ce n'est pas trop de faire appel à tous les dévouements, quelle que soit leur source d'inspiration. En ces pays, la merveille est que la France peut se réclamer et se fortifier utilement de toutes ses traditions, sans qu'elles se heurtent et se contraignent ; tradition émancipatrice et libérale, née de la Révolution, tradition religieuse, découlant de notre droit antique, traditions scientifiques, artistiques, littéraires, toutes ont contribué à nous créer un empire idéal, fait de considération et de prestige ; ce sont autant de rayons qui se fondent dans un lumineux faisceau.

A répudier une seule de ces traditions, la France se diminuerait de ses mains, s'effacerait devant l'ennemi ; pour un peuple, se renier, c'est aussi s'abandonner. Jusqu'à présent, nos hommes d'Etat républicains l'avaient généralement senti. Guidés par leur instinct politique ou servis par leur cœur, Gambetta et Carnot avaient continué en Orient l'œuvre de François Ier, de Richelieu, de Louis XIV et de Colbert.

Notre République actuelle a changé tout cela et s'est donné d'autres mœurs. Dédaigneuse des hautes poursuites et des élans de cœur, elle s'est fait une âme d'agent d'affaires, interlope et basse. Le parti qui la gouverne conserve merveilleusement et

arrondit sa pelote, sans se soucier des grands intérêts qui lui sont remis. Peu lui importe qu'entre ses mains douteuses, une nouvelle part du patrimoine national se dissolve aujourd'hui et périclite.

On sait d'ailleurs d'où le coup part, quelle secte a donné le signal et fait passer le mot d'ordre ; on sait que cette secte a installé dans le prétoire un homme à elle, un haut gradé, un porte-paroles autorisé, et la condamnation de demain sera une victoire de la Franc-Maçonnerie sur la France !

---



---

## Le mouvement catholique

---

### AU CANADA

---

Mgr Bruchési vient de décider de faire donner aux élèves de la Faculté de médecine de l'Université Laval quelques conférences sur des points de science médicale qui intéressent spécialement la théologie morale. C'est M. l'abbé Lecocq, doyen de la faculté de théologie, qui donnera les conférences. Le cours sera ouvert, à l'exclusion de tout autre, aux élèves et aux professeurs de la faculté, aux membres de la profession médicale et à ceux du clergé.

Voilà une lacune fort heureusement remplie.

---

Les catholiques canadiens-français de Windsor, Ont., ont reçu de Sa Grandeur Mgr McEvay l'assurance qu'ils auront un prêtre canadien de leur nationalité dès qu'il sera possible à Mgr Bruchési de leur en détacher un du clergé de son diocèse. Mgr McEvay a fait là un acte pacificateur dont il se trouvera bien. C'est un exemple qu'on pourrait imiter avec profit dans les provinces maritimes.

---

On annonce pour le dimanche soir 25 février courant l'ouverture, dans Knox Church, à Montréal, d'une mission presbytérienne pour la conversion des catholiques. La mission durera deux semaines, avec séances tous les jours, l'après-midi et le soir.

C'est la revanche des protestants contre la mission du P. Younan.

La mission sera prêchée par un apostat, un ancien prêtre catholique du nom d'O'Connor, aujourd'hui établi à New-York. C'est tout au plus s'il aura le succès de curiosité de feu Chiniquy.

---

Le sacre de Mgr Casey comme évêque coadjuteur de Mgr Sweeny, et de Mgr Barry comme évêque coadjuteur de Mgr Rogers, a eu lieu hier, dans la cathédrale de St. Jean, N. B. C'est Mgr O'Brien qui a fait fonction de prélat consécrateur, assisté par Mgr Bégin, de Québec, et Mgr Cameron, d'Antigonish. Trois autres évêques assistaient au sacre. Mgr McEvay, de London, Ont., a fait le sermon de circonstance. Au chœur, une cinquantaine de prêtres des diverses paroisses du Nouveau-Brunswick. La cérémonie a été très imposante.

---

Mgr Dontenville, évêque de New Westminster, C. A., est en route pour un voyage en Europe. Il se rendra à Rome, où il participera à la célébration de l'Année Sainte et présentera au Pape un cadeau d'une grande originalité.

---

On nous fait pressentir que les Trappistes de Tracadie, monastère du Petit Clairvaux, partiront de cet endroit avant longtemps, vu que l'on manque de sujets. Le bruit court même que le personnel actuel sera transporté aux Etats-Unis. Des arrangements auraient été conclus entre les Trappistes et l'évêque de Providence, R. I., Mgr Harkins, pour que ces Révérends Pères s'établissent dans son diocèse. Ce changement aurait lieu au printemps.

---

Sa Grandeur Mgr Langevin estime qu'il y a, dans l'Ouest, 20,000 Galiciens, dont la majorité réside au Manitoba. Il y en a 185 familles à Winnipeg, et les autres centres importants où ils sont établis sont Sifton, Pleasant Home, Stuartburn, Beauséjour, Yorktown, Edmonton et Prince Albert. Une bonne partie appartient au rite latin, mais la grande partie appartient au rite grec ruthénien. Cette différence de rites est une cause de sérieuses difficultés. Il n'y a que deux missionnaires du nom de Kulawy pour prendre soin de ces 20,000 Galiciens, disséminés sur une étendue de plus de 900 milles. Il en faudrait beaucoup d'autres, qui

auraient malheureusement à partager la pauvreté de cette population. On a réussi à organiser quelques écoles catholiques à leur bénéfice, et ce n'était pas sans besoin, car depuis leur arrivée dans le pays, il s'est fait parmi eux un travail assez constant de propagande protestante.

---

## AUX ETATS-UNIS

---

Il résulte des statistiques publiées sur le nombre des catholiques romains qui se trouvent en 1900 dans les divers diocèses des Etats Unis, que la religion catholique romaine compte aujourd'hui 10,129,677 membres aux Etats-Unis. Le clergé se compose de 14 archevêques, 77 évêques et 11,636 prêtres, dont 8,660 prêtres séculiers et 2,976 religieux, tels que jésuites, dominicains, franciscains, paulistes, etc. Il y a 10,339 églises, dont 6,409 sont pourvues d'un curé ; les 3,930 autres sont desservies par des prêtres attachés à d'autres paroisses.

Les statistiques pour 1900 constatent que le nombre des catholiques a augmenté de 222.265, de 1899 à 1900, tandis que, pendant la même période, le nombre des prêtres a augmenté de 517 et celui des églises de 337. Le diocèse de New-York, qui est le plus important des Etats-Unis, compte à lui seul 825,000 catholiques.

Il est question de fonder, à Lowell, Mass., un orphelinat canadien qui serait sous la direction des RR. PP. Oblats. L'entreprise n'en est encore qu'à sa phase préliminaire, mais il y a tout lieu de croire qu'elle sera promptement réalisée, à l'honneur des Canadiens de Lowell et pour le plus grand avantage des pauvres petits malheureux qu'on est obligé de placer aujourd'hui dans des orphelinats protestants, où ils perdent leur foi, ou dans des hospices irlandais, où ils perdent leur langue.

On connaît maintenant la teneur du décret définitif réglant la question de l'enseignement classique dans les établissements des Frères des Ecoles Chrétiennes aux Etats-Unis. Le correspondant romain du *Freeman's Journal* lui écrit, en date du 8 janvier, qu'à une réunion plénière, la Propagande en est arrivée à une déci-

si  
ap  
ni  
au  
a p  
ron  
  
les  
con  
les  
d'a  
  
dan  
des  
rare  
évêq  
men  
cèse  
tieu  
unit  
une  
ment  
leur  
paga  
I  
dans  
de l'o  
  
U  
dima  
dans 5  
pour le  
gieuse  
Et  
à la né  
ridicul  
rends r  
chaire  
les prot  
  
Le  
évêque  
d'une m



sion unanime, que la décision a été soumise au Saint-Père, qui l'a approuvée, et que Rome ayant parlé, la cause est finie. A l'avenir, les Frères des Ecoles Chrétiennes des Etats-Unis comme des autres pays devront abandonner l'enseignement classique. Il n'y a pas de subterfuge possible. Tous ceux des Frères qui refuseront de se soumettre n'auront qu'à sortir de l'ordre.

On avait supposé que, dans l'éventualité de cette décision, les Frères des Etats-Unis demanderaient à Rome d'être reconnus comme congrégation distincte et de rester en possession des écoles qu'ils ont établies. Mais le correspondant se dit en mesure d'affirmer que cette concession ne sera pas accordée.

Le même correspondant affirme que Mgr Byrne et Mgr Riordan, qui se sont faits à Rome les champions de la cause des Frères des Etats-Unis, ne représentaient pas en réalité les vues de la hiérarchie américaine. Mgr Byrne ne représentait que l'opinion de 44 évêques et Mgr Riordan que celle de 32 évêques, dont 6 seulement avaient des Frères des Ecoles Chrétiennes dans leurs diocèses. Qui plus est, il a été établi, au cours des recherches minutieuses faites par la Sacrée Congrégation, que, loin qu'il y eût unité de sentiment parmi les Frères mêmes sur cette question, une majorité d'entre eux tenait à laisser à d'autres l'enseignement classique et à se conformer à la lettre comme à l'esprit de leur règle, à la volonté de leurs supérieurs et au décret de la Propagande.

La question est donc bien et définitivement réglée, cette fois, dans le sens des prétentions du chef et des autorités supérieures de l'ordre.

---

Un prédicateur protestant aurait déclaré, l'un de ces derniers dimanches, dans la célèbre Plymouth Church, de Brooklyn, que dans 50 ou 100 ans d'ici, les fidèles n'auront plus besoin de pasteurs pour les guider. Ils prendront soin d'eux-mêmes en matière religieuse.

En voilà un, au moins, qui ne croit guère à l'autorité comme à la nécessité de sa mission. Y a-t-il une opinion, si cocasse ou ridicule qu'elle soit à sa face même, que l'un ou l'autre des révérends répandus sur le globe n'ait exprimée un jour en pleine chaire ? Voilà pourtant un critérium qui devrait troubler un peu les protestants de bonne foi, s'il y en a.

---

Le *Catholic Sun*, de Syracuse, prétend que Mgr Gabriels, évêque d'Ogdensburg, est actuellement à Cuba, chargé par Rome d'une mission religieuse dans l'île. Qu'y a-t-il de vrai là-dedans ?

## AUTRES PAYS

ITALIE.—La conférence de M. Brunetière et sa réception par le Souverain Pontife ont été l'événement important de ces derniers temps à Rome. Nous n'avons pas encore sous les yeux le texte de la conférence Brunetière, mais le télégraphe en a donné le résumé. L'éminent écrivain a parlé de la modernité de Bossuet, de ce qui fait que le puissant orateur est toujours actuel. Mais voici un extrait du résumé télégraphique qui indiquera mieux de quelle façon le sujet a été traité :

En second lieu, Bossuet est plein de préoccupations qui sont toujours les nôtres ; et s'il n'en a pas eu de plus constante que celle de la "Réunion des Eglises", y en a-t-il de plus actuelle ?

Considérons seulement combien cette grande question a préoccupé le Pape Léon XIII, et, en effet, y en a-t-il de plus urgente que de réunir, dans un commun effort, tant de forces dispersées et adverses ?

C'est ce que Bossuet a voulu faire, et M. Brunetière montre quelle place pendant cinquante ans cette préoccupation a tenu dans son esprit et tient par conséquent dans son œuvre.

Pour célébrer le bienfait de l'unité, on n'a pas trouvé d'accents plus éloquents que ceux de Bossuet, on n'a pas trouvé de meilleurs ni presque d'autres arguments. Les points dont on discute sont les mêmes, et on dira que Bossuet a échoué, mais où il a échoué d'autres réussissent peut-être et, s'ils y réussissent, les raisons de leurs succès ne seront toujours que celles qu'a données Bossuet.

Enfin, après le controversiste et l'écrivain, M. Brunetière passe au philosophe, qu'il appelle le philosophe ou le théologien de la Providence. Il montre l'importance de cette idée dans l'œuvre de Bossuet, ainsi dans son "Discours sur l'Histoire universelle", qu'il considère comme une réponse à Spinoza.

Il fait voir qu'aucune autre idée n'a été plus attaquée au XVIIIe siècle, par Voltaire, entre autres, ou de notre temps. Et il en tire la conclusion que la philosophie de Bossuet a plus de portée et de profondeur qu'on ne lui en attribue quelquefois, s'il est encore le principal appui qu'on puisse invoquer contre le subjectivisme, contre l'individualisme.

Si ce sont là nos grands ennemis, nul ne les a plus combattus que Bossuet, avec des armes d'une trempe plus solide et d'un tranchant plus acéré.

—L'*Osservatore Romano* annonce que le Pape a donné un demi-million de francs pour doter le patriarcat, les évêchés en ressortissant et le séminaire catholiques coptes.

Le Pape a chargé Mgr Sogaro, qui se trouve au Caire, d'acheter, au nom de la Propagande, des propriétés immobilières qui seront sous la dépendance du délégué apostolique.

trici  
Pap  
leq  
et l  
  
som  
des  
nal  
lend  
et q  
d'Ais  
Vale  
Déné  
leur  
par l  
I  
déput  
la Rép  
détail  
  
qui ré  
N  
toute  
aux re  
Ce  
tère p  
et des  
expliq  
Son  
que son  
les Père  
que de  
aux con  
M.  
qu'en I  
teur de  
Religieu  
vation d  
Les  
seil d'Et  
n'a été p  
nistré es  
  
—Gr  
ont tenu

—Le docteur P. L. Pastor, conseiller de la cour impériale autrichienne et professeur à Innsbrück, auteur de l'« Histoire des Papes », a reçu un Bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII, dans lequel le Souverain Pontife lui adresse ses éloges pour cet ouvrage et lui confère l'Ordre de St Sylvestre.

FRANCE.—Nous avons promis de reparler du procès des Assomptionnistes. Le télégraphe a déjà mis nos lecteurs au courant des principaux incidents de cette affaire. Ils savent que le cardinal Richard ayant fait visite aux religieux de l'Assomption, au lendemain de leur condamnation, a été blâmé par le gouvernement et que plusieurs évêques, NN. SS. Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, de Cabrières, évêque de Montpellier, Cotton, évêque de Valence, Bonnet, évêque de Viviers, Goux, évêque de Versailles, et Dénéchaud, évêque de Tulle, ayant écrit aux condamnés pour leur témoigner leur sympathie, ont vu leur traitement suspendu par le gouvernement.

Ils savent quelles protestations a soulevées à la Chambre des députés, certaine partie de l'exposé-requisitoire du procureur de la République Bulot. Les journaux d'Europe nous apportent des détails intéressants parmi lesquels nous allons glaner.

—Voici d'abord un extrait de la *Semaine religieuse* de Paris qui résume la question de la visite du cardinal Richard :

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, de la visite toute spontanée que S. Em. le cardinal archevêque avait rendue aux religieux de l'Assomption, dès le lendemain de leur procès.

Cette démarche prit, aux yeux du gouvernement, un caractère politique ; et le président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, écrivit à Mgr l'archevêque pour lui demander d'en expliquer les motifs.

Son Em. a répondu à M. le président du Conseil, en déclarant que son acte n'avait aucun caractère politique ; il a ajouté que les Pères Assomptionnistes, soumis à la juridiction de l'archevêque de Paris et d'ailleurs éprouvés en ce moment, avaient droit aux consolations qu'un évêque doit à tous ses diocésains.

M. Waldeck-Rousseau ignore peut-être, ou ne se souvient pas, qu'en 1880, à l'époque des expulsions, Mgr Richard, alors coadjuteur de Son Em. le cardinal Guibert, alla rendre visite à tous les Religieux expulsés. Ces visites ne donnèrent lieu à aucune observation de la part du gouvernement.

Les journaux ont vaguement parlé de citation devant le Conseil d'Etat, de suspension de traitement ; aucune de ces mesures n'a été prise à l'égard de Son Eminence. Le dernier acte du ministre est une lettre de blâme au sujet de la démarche incriminée.

—Grand nombre de prélats et de membres du clergé séculier ont tenu à se solidariser avec les Assomptionnistes, donnant ainsi

le démenti à M. Léon Bourgeois qui déclarait que dans la lutte contre les Congrégations, lui et ses amis auraient "pour spectateurs bienveillants" nombre de membres et de chefs du clergé séculier. Les hommages sont venus avant et après la condamnation et les prélats dont les traitements sont volés par le gouvernement ne sont pas les seuls—loin de là—à admirer et à aimer les Assomptionnistes.

Nous disons *volés* intentionnellement, car tous ceux qui sont au courant des questions historiques savent que le traitement servi aux prêtres français est en réalité une indemnité et non un salaire. Bien plus, en adoptant même la théorie qui veut que les évêques soient considérés comme fonctionnaires, il faudrait redire avec le *Journal des Débats* :

On notera aussi que les évêques, que l'on assimile à des fonctionnaires pour les soumettre à la discipline gouvernementale, ont un désavantage sur les fonctionnaires proprement dits, qui, eux, ne peuvent être privés de leur traitement par une simple décision ministérielle.

On peut encore ajouter, pour mémoire, que certains fonctionnaires de l'Etat ont quelquefois protesté bruyamment et violemment contre un arrêt de justice et contre un arrêt criminel, avec très peu de ménagements pour les juges eux-mêmes, et cela sans que le gouvernement—le même gouvernement dont nous jouissons aujourd'hui—parût le moins du monde s'en offenser.

On en conclura que si les évêques sont des fonctionnaires, ils sont des fonctionnaires moins favorisés que les autres.

—Tous les journaux indépendants ont loué l'attitude tenue par les Assomptionnistes devant le tribunal. Même à travers les articles des adversaires perce cette pensée : Ces religieux sont des énergiques et des intelligents.

—Quant à l'attitude du Saint-Père, voici deux dépêches qui l'exposent. La première est du P. Emmanuel Bailly, procureur général des Assomptionnistes, la seconde, de Mgr Touchet, évêque d'Orléans :

A l'offrande du Cierge, le Saint-Père a daigné manifester spontanément qu'il se préoccupait avec sollicitude de la Congrégation. Sa Sainteté me demanda si j'avais écrit au P. Picard la bénédiction et les marques de bonté qu'Elle m'avait chargé de transmettre.

Après le remerciement, j'ai réitéré la déclaration de dévouement absolu de l'Assomption et j'ai imploré la bénédiction.

Le Pape, en l'accordant, ajoute : "Écrivez encore aujourd'hui que j'ai témoigné à nouveau, tout l'intérêt que je porte à votre Institut."

Ces paroles étaient accompagnées d'une bienveillance affectueuse très marquée.

\* \* \*

rab  
sym  
ouv  
liqu  
tion

appo  
prou  
ordin  
Cette  
dével  
les pi  
recev  
tive d  
teur e  
méro.

—  
dont l  
résum  
accomp  
pleine

Qu  
tice ? T  
commis  
considé  
matérie  
nent de  
ter au l  
citoyens  
se et la

Vou  
rer la m  
vivre, s  
reaux.

Vou  
liers de n  
rison de l

Que  
re de Die  
et voulu

Mais  
sectaires,  
du drapea

Respe  
conviction  
des citoyen  
de la liber

Je sors de l'audience pontificale. J'ai trouvé le Pape admirable de vigueur, mais préoccupé des événements de France.

Bien qu'il ait daigné exprimer Lui-même, plus d'une fois, sa sympathie aux Pères Assomptionnistes, notamment pour leurs œuvres d'Orient, et qu'il comprenne les sympathies des catholiques pour ces religieux, Il jugerait dangereuse toute manifestation qui pût revêtir un caractère politique.

—An Congrès Eucharistique de Lourdes, le R. P. Coubé avait apporté de nombreux arguments historiques et théologiques pour prouver que la communion hebdomadaire devrait être la pratique ordinaire, non pas des âmes d'élite, mais de la masse des fidèles. Cette thèse, bientôt après la publication des discours où elle est développée, était honorée des approbations les plus formelles et les plus chaleureuses de quarante-cinq évêques. Elle vient de recevoir la plus haute recommandation et sa consécration définitive dans une lettre que S. S. Léon XIII a daigné adresser à l'auteur et dont nous publierons le texte dans notre prochain numéro.

—Mgr Cotton, l'éminent évêque de Valence, l'un des prélats dont le traitement a été supprimé par M. Waldeck-Rousseau, a résumé dans une lettre adressée au T. R. P. Picard, les œuvres accomplies par les religieux de l'Assomption. C'est une page trop pleine et trop belle pour que nous ne la citions pas :

Quel est le méfait dont vous avez à répondre devant la justice ? Tous ceux qui vous connaissent le savent bien. Vous avez commis le crime impardonnable d'élever gratuitement un nombre considérable d'enfants du peuple auxquels vous fournissez le pain matériel et la nourriture de l'âme. Par vos bons soins, ils deviennent des prêtres dévoués, de vaillants missionnaires qui vont porter au loin la civilisation chrétienne et l'amour de la France, des citoyens honnêtes et vertueux qui aiment de tout leur cœur l'Eglise et la patrie.

Vous organisez des pèlerinages de pénitence pour aller implorer la miséricorde divine aux lieux sanctifiés où le Sauveur voulut vivre, souffrir et mourir en demandant pardon pour ses bourreaux.

Vous conduisez chaque année à la Grotte de Lourdes des milliers de malades qui vont demander à la Vierge Immaculée la guérison de leurs maux ou la patience de les supporter.

Que d'autres œuvres n'avez-vous pas entreprises pour la gloire de Dieu et la sanctification des âmes ! Vous n'avez jamais fait et voulu faire que le bien.

Mais le crime irrémissible qui attire sur vous les foudres des sectaires, c'est la création d'un journal qui s'abrite sous les plis du drapeau de la Croix.

Respectueux de tous les pouvoirs, tolérant pour toutes les convictions, il se voue à la tâche de défendre les droits de Dieu et des citoyens, et de propager l'amour de la vérité, de la justice et de la liberté. Chaque jour des lecteurs, par centaines de mille, y

trouvent un contre-poison qui les préserve des doctrines impies et licencieuses de la mauvaise presse. Ceux qui veulent moraliser les âmes le répandent autour d'eux, et son succès va toujours croissant.

Cela ne fait pas l'affaire des francs-maçons haineux qui veulent corrompre le peuple pour l'asservir. Vous êtes un obstacle à leurs projets malfaisants, leur clientèle baisse ; il faut qu'on vous fasse, au plus vite, un procès retentissant, pour neutraliser votre influence. Ils commandent et sont obéis. Ils ne se disent pas que leur association n'est pas autorisée, qu'ils se réunissent souvent, au nombre de plus de 20, sans avoir, comme vous, l'excuse légale d'habiter sous le même toit. Peu leur importe la loi ; ils se mettent au-dessus d'elle. Leur grande préoccupation est de se débarrasser d'un rival dangereux qui les a démasqués et qui ne tarderait pas de les discréditer.

— Que sont maintenant, considérés individuellement, les religieux que l'on a poursuivis ? *L'Osservatore Romano* trace de leurs chefs dont deux, les RR. PP. Picard et Bailly, étaient sur le banc des accusés, un portrait qui permettra, avec les documents que nous donnons ailleurs, de se faire une idée de la trempe des Assomptionnistes :

Le fondateur et premier supérieur fut entre 1840 et 1850, l'abbé Emmanuel d'Alzon. Apôtre infatigable et prédicateur éminent, il se consacre au bien de toutes les classes de la société, fonde une foule d'œuvres, aujourd'hui florissantes, en faveur du peuple et des ouvriers comme des plus hautes classes sociales. Il ne fut jamais l'homme d'un parti politique, n'obéit jamais à aucun sentiment d'ambition ; son seul but, toujours le même, était l'exaltation de l'Eglise, le triomphe de la vérité, l'accomplissement de la mission chrétienne de la France.

Quelle que fût la forme de gouvernement donnée à son pays par la Providence, il ne pensa jamais qu'au règne de Jésus Christ en toutes choses, selon la devise tracée par lui, il y a plus de cinquante ans, sur la bannière des Assomptionnistes : *Adveniat regnum tuum !*

Le précieux héritage laissé par lui sur la terre fut dignement recueilli par le R. P. Picard, qui est actuellement encore le Supérieur général des religieux de l'Assomption.

C'est lui qui, maintenant au nombre des accusés, était, en 1871, marqué le troisième ou le quatrième sur la liste des otages qui devaient être fusillés par la Commune ; il était inscrit après Mgr Darboy et M. Deguerry, et, s'il échappa à la chasse des communards, ce fut, parce qu'au moment où on le cherchait, il était occupé à sauver les religieuses de l'Assomption, en leur maison d'Auteuil, près Paris.

Ce fut lui qui, portant secours aux soldats français qui se battaient contre les Prussiens aux alentours de Paris, ramena par deux fois au Bourget un bataillon de mobiles qui se débattait et lui persuada de reprendre l'offensive. Fait prisonnier, il fut conduit à Versailles.

du  
sou  
pèl  
toy

jad  
Me  
Fai  
qu'  
rait  
rité  
soin  
som

voil  
des  
dan

path  
ratic

tout  
opin  
préte  
on ve  
peuv  
gréga  
de l'a

L  
procé  
devan  
donc  
qu'on  
accor  
législ  
l'abro  
consid  
Assom  
l'objet  
seau a  
reconn  
tionnis  
prendre  
de si é  
précisé  
par leu  
qu'un c  
politiqu  
jour, p  
sident

C'est lui qui, depuis quinze ans, travaille sans relâche au bien du protectorat de la France en Orient. Il s'y est rendu en personne, y a fondé des œuvres durables et fécondes, y a conduit les pèlerinages et mérité ainsi la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Le premier de ses collaborateurs à Paris est le R. P. Bailly, jadis aumônier volontaire de l'armée française sous les murs de Metz, comme il l'avait été au régiment des zouaves pontificaux. Fait prisonnier lui aussi, il fut conduit à Cologne avec les soldats qu'il évangélisa durant la captivité. En 1897, la France le décora pour sa conduite au milieu du désastre du *Bazar de la Charité*, à Paris, dont les victimes furent recueillies et entourées des soins les plus affectueux au couvent des Sœurs Oblates de l'Assomption.

Voilà quel fut le fondateur des Augustins de l'Assomption ; voilà quels sont les continuateurs fidèles de son œuvre, ou mieux des œuvres inouïes dont il fut l'initiateur, et qui eurent dans la suite un développement si prodigieux !

De telles œuvres, de tels ouvriers ne méritent-ils pas les sympathies de tous leurs concitoyens, les applaudissements et l'admiration de tous les catholiques ?

—Les poursuites contre les Assomptionnistes sont-elles surtout religieuses, ou sont-elles principalement politiques ? Les opinions sont partagées. Le rédacteur politique de la *Quinzaine* prétend qu'elles sont surtout un acte d'intolérance politique, mais on verra par la fin de son étude que, pour lui, tout de même, elles peuvent avoir des conséquences qui intéresseront toutes les Congrégations. Voici cette longue citation qui expose tout un côté de l'acte du gouvernement :

Le procès intenté aux Pères Assomptionnistes est la suite du procès de la Haute-Cour. On n'avait trouvé, pour les déférer devant le Sénat, ni un soldat, ni un moine. Alors où se trouvait donc le péril clérical ? Et l'on a fait appel à l'article 291. Songez qu'on ramasse cette arme rouillée au moment où, d'un commun accord, on se dispose à la reléguer dans le musée des antiquités législatives. Et qui la brandit ? Le gouvernement même qui l'abroge en présentant un projet de loi sur les associations ! Cette considération suffit pour juger la poursuite engagée contre les Assomptionnistes ; pour la juger, mais aussi pour en faire saisir l'objet précis et l'inspiration. Qui croira que M. Waldeck-Rousseau a provoqué ce procès pour dissoudre une Congrégation non reconnue ? S'il en était ainsi, pourquoi s'en prendre aux Assomptionnistes exclusivement ? Ou plutôt, lui, que nous avons vu prendre la défense des Ordres religieux qui rendent en Orient de si éminents services au pays, comment eût-il été s'attaquer précisément à l'un de ceux qui font, par leurs établissements et par leurs pèlerinages, une œuvre si française ? La vérité, c'est qu'un certain nombre de Pères Assomptionnistes s'occupent de politique et dirigent un journal dont l'action grandit chaque jour, politique et journal qui ne sont point selon les vues du Président du Conseil. Si les Pères de l'Assomption n'avaient point

amené la *Croix*—les *Croix*, plutôt—au degré de prospérité et d'influence qu'elles atteignent aujourd'hui; s'ils ne s'étaient point occupés d'élections; s'ils n'avaient pas constitué la vaste organisation électorale qui inquiète, par son importance, les hommes aujourd'hui au pouvoir, on n'aurait nullement songé à les inquiéter. Est-ce que j'invente ici? Avons-nous trouvé autre chose, dans le réquisitoire du procureur Bulot, que l'exposé de la propagande politique faite par la *Croix* d'une part, et le Comité Justice-Egalité d'autre part? C'est le journal et le Comité politique qui ont été poursuivis. Et pourquoi? Parce qu'ils comprennent plus de vingt personnes? Mais quelle est la Loge, quelle est même la rédaction du journal qui ne tombe pas aussi sous le coup de l'article 291? M. Waldeck-Rousseau déférera-t-il jamais au tribunal ses amis de la *Lanterne* ou ses adversaires des *Débats*? Et c'est bien ce qui fait la gravité de ce procès, ce qui lui donne son caractère jacobin, ce qui doit provoquer contre ceux qui l'ont décidé la réprobation de tous les esprits libres. On a poursuivi pour délit d'opinion? Est-ce qu'il y a des délits d'opinion? Tous les citoyens, quelque soit leur habit, n'ont-ils pas le droit d'avoir des journaux, de préconiser une politique, de coopérer à l'avènement d'assemblées, de gouvernements conformes à leurs vues? Ce n'est pas parce qu'ils font partie d'une Congrégation, mais parce qu'ils ont un journal et font de la politique, que le P. Bailly et ses confrères ont été traînés en justice. Et ce n'est pas seulement parce qu'ils ont un journal et qu'ils font de la politique, mais parce que leur journal et leur politique sont hostiles au cabinet Waldeck-Rousseau. Le voilà bien le délit d'opinion. On sera repréhensible ou non, innocent ou coupable, selon qu'on sera ou non de l'avis du gouvernement. Voilà ce que prétend signifier la condamnation demandée aux juges. On identifie la République avec le gouvernement, la loi avec les ministres qui doivent la respecter et l'appliquer. On fait deux Frances: une qui a les droits et qui se compose des amis du cabinet; l'autre qui n'a que les charges et pas de droits. Voilà ce à quoi paraissent souscrire, en applaudissant à ce triste procès, ceux mêmes qui viennent parler ensuite de l'unité morale du pays. A quelque parti qu'on appartienne, il nous semble impossible qu'on tolère sans protestation une telle entreprise aussi arbitraire contre le droit fondamental et commun de tous les citoyens. Il n'y a pas d'ilotes dans un pays libre. Quelque divergence de vues qu'on puisse avoir avec les victimes du bon plaisir ministériel—et l'on sait les nôtres—le sentiment d'une solidarité nécessaire doit rallier tous les partis. C'est le patrimoine de tous qu'il ne faut pas laisser entamer.

Nous n'avons pas ici à entrer dans le détail du procès. Le tribunal, lié par le texte légal, ne pouvait pas ne pas l'appliquer. Mais, il a singulièrement aggravé la portée de son jugement en déclarant dissoute la Congrégation des Augustins de l'Assomption et en lui faisant application de l'article 291 que, jusqu'ici, on s'était accordé à ne pas regarder comme applicable aux membres des Congrégations ayant un domicile commun. Désormais, si cette jurisprudence était adoptée, le gouvernement n'aurait plus besoin d'avoir recours à la forme de décrets administratifs pour dissou-

dre  
s'ac  
côte  
de s  
rer  
poli  
iast

seau  
dép  
mer  
tem

pre  
loi n  
aux  
rités

criti  
peut  
l'app  
nem  
raux  
dété  
lois

ques  
du g

Fran  
nouv  
ce pr  
Rou  
adres  
et de  
ment  
velle  
que c  
et un

I  
brisé  
mom  
catur  
l'extr  
Que f  
dans  
trava  
j'y es  
M



dre les Congrégations qui lui déplairaient, il n'aurait plus qu'à s'adresser aux tribunaux. C'est là, au point de vue religieux, le côté très grave de cette affaire. Aussi, les condamnés ont ils tout de suite interjeté appel de cet arrêt. Nous voulons encore espérer que les juges d'appel ne tireront pas d'une illibérale querelle politique les conséquences qu'en ont tirées les juges de première instance.

En tout cas, il est indiscutable que le cabinet Waldeck-Rousseau est décidé à entreprendre un nouveau kulturkampf. La dépêche suivante qui vient d'arriver de Paris ne fait que confirmer l'opinion que tous les observateurs se sont faits depuis longtemps :

Paris, 12 février.—A la chambre des députés aujourd'hui, le premier ministre, M. Waldeck-Rousseau, a présenté un projet de loi modifiant les peines édictées par l'article 204 du code pénal aux dignitaires de l'Eglise qui critiquent publiquement les autorités publiques.

D'après l'article 204, tel qu'il est aujourd'hui, si un évêque critique ou blâme le gouvernement dans une lettre pastorale, il peut être banni de France. Cette peine était si sévère qu'on ne l'appliquait jamais. Le nouveau projet de loi porte l'emprisonnement, variant de quinze jours à deux ans, pour les délits généraux, même si ces critiques n'ont pas le caractère pastoral, et la détention en cas de provocation directe, de désobéissance aux lois ou de révolte armée.

Une telle loi permettra au gouvernement de punir ses critiques ecclésiastiques sans demander le bannissement. A la demande du gouvernement le projet de loi a été renvoyé à une commission.

Ainsi donc, le "Culturkampf", qui semble imminant en France depuis la poursuite des pères Assomptionnistes, a fait un nouveau pas en avant. Les ministres se sont décidés à présenter ce projet de loi à la suite d'une interpellation annoncée par M. Rouanet, député socialiste, au sujet des lettres de sympathie adressées au supérieur des Assomptionnistes par des archevêques et des évêques. Ces lettres ont motivé la suspension du traitement de six archevêques et évêques, ce qui donne lieu à de nouvelles lettres, notamment une de Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, appelant le président du conseil un menteur impudent et un voleur.

Bismarck était plus fort que Waldeck-Rousseau, et il s'est brisé la tête sur le roc catholique. Nous ne craignons rien. Au moment où le kulturkampf allemand battait son plein, une caricature fut publiée montrant Bismarck tirant de toute sa force sur l'extrémité d'une corde fixée au clocher d'une vieille cathédrale.—Que fais-tu là ? demandait au chancelier de fer Satan, qui rôdait dans la région.—Tu le vois bien. Je veux renverser l'Eglise.—Tu travailles en vain, ripostait Satan. Il y a dix-huit cents ans que j'y essaye sans réussir, et je suis plus fin que toi.

M. Waldeck-Rousseau pourrait méditer le dessin et sa légende.

D'ailleurs, il n'est peut-être pas sûr de l'avenir. Les élections sénatoriales indiquent l'existence dans le pays d'un fort courant antiministériel.

Notons à ce propos que le sénateur Ranc, le chef d'état major des sectaires, a été battu à Paris.

—Le cardinal Richard, archevêque de Paris, vient de faire un appel à la charité de ses diocésains en faveur de l'Institut catholique de Paris. et il en profite pour donner toute une série de statistiques que nous reproduisons ci-dessous :

.... Depuis vingt cinq ans que l'Institut existe, des efforts considérables ont été réalisés. De quoi s'agit-il ? Montrer l'accord qui existe entre la raison et la foi ; au milieu du grand mouvement intellectuel qui se produit à notre époque, mettre les intelligences en possession des vérités qui doivent les défendre contre le doute et l'erreur : voilà l'œuvre capitale nécessaire de l'enseignement supérieur : De là dépendent l'ordre et la sécurité de la société.

Ne nous étonnons pas que les Evêques aient entrepris l'édification de la fondation des Universités et des Instituts catholiques dès que la liberté nous en a été donnée.

A Paris, trente deux Evêques se sont unis, en 1875, pour fonder l'Institut. Il renferme aujourd'hui :

Une Faculté de droit qui marche de pair avec les Facultés les plus autorisées.

Une Ecole de Hautes Etudes littéraires et scientifiques.

Une Faculté de Théologie, de Philosophie et de Droit canonique pour les études supérieures des sciences sacrées.

On n'a pas cessé de travailler à développer l'hôpital de Saint-Joseph, pourvu de tous les perfectionnements de la science médicale, afin de préparer une école destinée, si Dieu bénit nos efforts, à multiplier le nombre des médecins distingués en même temps par la foi et par le mérite professionnel.

Depuis vingt-cinq ans, l'Institut catholique a fait recevoir devant les Facultés de l'Etat 119 Docteurs dont 97 en Droit civil et 22 ès lettres et ès sciences ; 26 Agrégés ; 1,619 Licenciés dont 892 en droit, 534 ès lettres et 193 ès sciences.

La Faculté canonique a préparé et admis 29 Docteurs, 214 Licenciés, 775 Bacheliers en Théologie, en Droit canonique et en Philosophie scolastique.

L'enseignement régulier de l'Institut catholique compte 85 Cours et Conférences faits par 53 professeurs et comprenant l'ensemble des connaissances humaines : Théologie, Ecriture Sainte, Langues Orientales, Patrologie, Histoire sacrée et profane, Philosophie, Droit canonique et civil, Langues vivantes, Sciences et Littérature.

Il faut ajouter à cet enseignement normal donné aux étudiants, des Cours nombreux de haut enseignement et des Conférences destinés soit aux jeunes filles, soit au grand public, hommes et femmes du monde.

Cette brève énumération fait entrevoir quelle influence exerce sur la société l'enseignement supérieur. Nous avons raison de dire

que c'est une grande œuvre pour la restauration de la société chrétienne au milieu de nous.

—La *Société générale d'éducation* et le *Comité catholique*, persuadés de répondre à la pensée d'un grand nombre de catholiques, se proposent d'élever un monument dans la Basilique du Vœu national de Montmartre, à M. Chesnelong, qui fut pendant plus de trente années, leur président bien-aimé et le défenseur infatigable de l'Eglise et de la patrie.

Ce projet a été agréé par S. Em. le cardinal archevêque de Paris, et le Comité du Vœu national s'y est montré entièrement favorable.

Une souscription est ouverte, 35, rue de Grenelle, Paris.

—La *Vérité*, le journal quotidien fondé par MM. Auguste Roussel et Arthur Loth, s'appelle maintenant la *Vérité française*. Ce changement est une pure affaire d'administration, nécessitée par des circonstances qu'il serait oiseux et trop long d'exposer.

ANGLETERRE.—La juiverie poursuivant partout son œuvre délétère, il est bon de savoir de quels organes elle dispose. Voici un extrait d'un journal européen qui, à ce point de vue, est très intéressant :

Un démocrate anglais, M. Hyndman, dans une interview avec un journaliste de Bruxelles, constate que les juifs se sont emparés de toute la presse anglaise et que cette presse a préconisé la guerre le même jour dans toute l'Angleterre et l'a rendue obligatoire. Citons-le :

Tenez, voici brièvement une liste des journaux juifs :

Le *Daily Telegraph*, qui appartient aux Lewis ; le *Daily News*, qui appartient à Henry Oppenheim, d'égyptienne notoriété ; le *Financial News*, de Harry Marks, membre du Parlement ; le *Sun*, qui appartient à la même personne ; la *Saint-James-Gazette*, de Steinkoff ; la *Saturday Review*, appartenant à Alfred Beit ; le *Statist*, appartenant à plusieurs financiers juifs ; *The Observer*, de Mme Rachel Beer ; le *Sunday Special*, appartenant à Spyer.

Eh bien, tous ces journaux préconisent cyniquement la guerre presque dans les mêmes termes.

Quelle que soit leur opinion politique, qu'ils soient tories, libéraux-unionistes, libéraux ou radicaux, ils disent tous la même chose au sujet du Transvaal. N'est-ce pas significatif ?

—Oui, en effet.

—Eh bien, dans la *society* de Londres, ils exercent autant d'influence que dans la presse. Enfin qu'il me suffise de dire qu'à l'heure actuelle, au sujet de la question sud-africaine, nous sommes une nation dominée par les juifs.

Ajoutons, pour éviter une équivoque fréquente, que M. Hyndman entend le juif capital de Londres et non toute personnalité juive.

ALLEMAGNE.—On a beaucoup parlé du projet de fondation d'une faculté de théologie catholique à Strasbourg. Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg, vient d'adresser à ce propos la lettre suivante à son clergé :

Pendant ces derniers temps nous avons reçu de nombreuses pétitions émanant de notre clergé ; ces pétitions se prononçaient contre l'érection d'une faculté de théologie catholique et pour le maintien du grand séminaire dans sa forme actuelle.

Pour rassurer ces messieurs qui se sont adressés à nous dans ce sens, nous déclarons que dès le début des négociations en cours nous avons adressé au Saint-Siège, sur sa demande, un rapport conforme à la vérité sur les sentiments de notre clergé dans cette question.

—La *Germania* publie un appel du Comité central pour l'assemblée générale des catholiques allemands, invitant ceux-ci à prendre part au pèlerinage de Rome qui doit avoir lieu dans la troisième semaine après Pâques, c'est-à-dire du 29 avril au 6 mai.

AUTRICHE.—Voulez-vous savoir de quelle influence les Juifs disposent en Autriche ? Lisez cet extrait d'un numéro de la *Libre Parole* qui date de quelque temps déjà :

A la dernière séance du Parlement d'Autriche, le député Schneider, ayant pris la parole à propos du crime de Polna, passa en revue les crimes rituels de ces derniers temps et, à propos de celui de Tisza-Eszlar, cita le trait suivant :

« Aujourd'hui que cet homme est mort, rien ne m'empêche de vous dire comment il expliquait l'acquittement. Donc, le comte Andrassy—c'est de lui que je veux parler—fut questionné à ce sujet par quelqu'un qui lui demanda : « Croyez-vous qu'il y a eu crime rituel ?—Mais, répondit-il, pas le moindre doute ; c'est prouvé. Il n'y a absolument pas à discuter là-dessus ?—Alors, pourquoi avez-vous acquitté ?—Ah ! dit Andrassy, voilà ! *Parce que le lendemain de la condamnation, le peuple aurait probablement assommé vingt mille Juifs, et alors qui voulez-vous qui nous donne de l'argent si nous n'avons plus nos Juifs ?* »

Voilà, continue M. Schneider, une réponse qui vous caractérise un ministre hongrois ; voilà l'explication de l'acquittement de Tisza-Eszlar ! (Cris à gauche : « A qui Andrassy a-t-il dit ça ? »)

Le prince Louis de Lietchtenstein se lève : « *C'est à moi-même qu'il l'a dit !* » (Vive sensation.—Mouvement prolongé.)